



Cérémonie des traités de 2017
Promotion des traités multilatéraux qui protègent l'humanité
Rapport journalier
du

Mercredi, 20 septembre 2017

Aujourd'hui, soixante-et-une (61) **actions** relatives aux traités déposés auprès du Secrétaire général ont été effectuées par cinquante-et-un (51) États; douze (12) États ont été représentés par leur **Chef d'Etat**, trois (3) États ont été représentés par leur **Chef de Gouvernement** et trente-trois (33) États ont été représentés au **niveau ministériel**.

Au total, sept (7) ratifications et cinquante-quatre (54) signatures, telles que spécifiées ci-dessous, ont été accomplies:

Droits de l'homme

- **Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort (New York, 15 décembre 1989)**
(Signature par la Gambie)
- **Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (New York, 18 décembre 1990)**
(Signature par la Gambie)
- **Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (New York, 20 décembre 2006)**
(Signature par la Gambie)

Produits primaires

- **Accord international sur le cacao, 2010 (Genève, 25 juin 2010)**
(Ratification par la Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Arbitrage commercial

- **Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (New York, 10 décembre 2014)**
(Signature par la Gambie)

Désarmement

- **Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (New York, 7 juillet 2017)**
(Signature par l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Autriche, le Bangladesh, le Brésil, Cabo Verde, le Chili, les Comores, le Congo, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, Cuba, El Salvador, l'Équateur, l'État de Palestine, les Fidji, la Gambie, le Ghana, le Guatemala, le Guyana, le Honduras, l'Indonésie, l'Irlande, Kiribati, la Libye, le Liechtenstein, Madagascar, la Malaisie, le Malawi, le Mexique, le Népal, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande, les Palaos, le Panama, le Paraguay, le Pérou, les Philippines, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, Saint Marin, le Saint-Siège, le Samoa, Sao Tomé-et-Principe, la Thaïlande, le Togo, Tuvalu,

l'Uruguay, Vanuatu et le Venezuela ; Ratification par le Guyana, le Saint-Siège et la Thaïlande)

Environnement

- **Accord de Paris (Paris, 12 décembre 2015)**
(Ratification par l'Équateur et le Liechtenstein)
- **Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique (Nagoya, 29 octobre 2010)**
(Ratification par l'Équateur)

★★★